

**REGLEMENT
TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES
CYCLISTES**



SAISON 2023

TABLE DES MATIERES

1.	DATE & LIEU	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	COMPOSITION DES EQUIPES.....	4
4.	ENCADREMENT	4
5.	PRE-INSCRIPTIONS	4
6.	ENGAGEMENTS	4
7.	ACCREDITATIONS	5
8.	PROGRAMME SPORTIF	5
9.	LES EPREUVES	5
10.	MATERIEL	10
11.	ABANDON	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
12.	PENALITES.....	11
13.	CLASSEMENT & RECOMPENSES	11
14.	DISCIPLINE GENERALE	13

1. DATE & LIEU

Le Trophée de France du Jeune Cycliste aura lieu du 7 au 9 juillet 2023 à SAINT-OMER (62).

2. PARTICIPATION

Les quotas de participation au Trophée de France du jeune Cycliste 2023 sont définis comme suit :

COMITES REGIONAUX	Nombre labellisées	EFC	Quotas autorisés	Quota Ententes	Quota organisateur
AUVERGNE - RHONE ALPES	68		7	1	0
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	38		4	1	0
BRETAGNE	45		5	1	0
CENTRE VAL DE LOIRE	21		3	1	0
GRAND EST	31		4	1	0
HAUTS DE FRANCE	14		2	1	1
ILE DE FRANCE	29		3	1	0
NORMANDIE	37		4	1	0
NOUVELLE AQUITAINE	41		5	1	0
OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	46		5	1	0
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	30		3	1	0
PAYS DE LA LOIRE	29		3	1	0
CORSE	1		1	1	0
GADELOUPE	12		2	1	0
MARTINIQUE	2		1	1	0
LA REUNION	10		1	1	0
NOUVELLE CALEDONIE	1		1	1	0
TOTAL	455		54	17	1
				72	

Seront retenus pour participer au Trophée de France des Jeunes Cyclistes :

- Les 54 clubs labélisés Ecole Française de Cyclisme qualifiés dans leur quota régional et ayant fait part de leur volonté de participer par le biais du Forms avant le 1^{er} mai 2023.
- Les 13 ententes* de clubs labélisés Ecole Française de Cyclisme ou clubs labélisés Ecole Française de Cyclisme inscrits à partir du 1 mai 2023.

*1 équipe est appelée « Entente » si elle est composée de coureurs de clubs différents, mais composée de coureurs n'étant pas représentés dans les 50 premiers clubs inscrits. Ces clubs doivent appartenir au même comité régional.

** Le club organisateur peut inscrire jusqu'à 2 équipes maximum

*** Un club transfrontalier peut être invité à l'initiative du club organisateur sous réserve que le comité régional du club organisateur possède un accord transfrontalier avec la région étrangère concernée.

La sélection et l'engagement administratif des clubs incombent aux comités régionaux.

Dans le cas où les quotas de clubs dans les comités régionaux ne sont pas atteints, les places seront proposées aux clubs labélisés au 31 janvier de l'année N et à des ententes de clubs labélisés.

3. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe de club est composée de 8 coureurs minimum possédant une licence « Jeunesse » dans un club affilié à la Fédération Française de Cyclisme selon la répartition suivante :

- 2 U11 garçons
- 2 U13 garçons
- 2 U15 garçons
- 2 féminines au minimum, au choix dans les catégories U11, U13, U15.

Le quota des féminines n'est pas limité.

Le sur-classement n'est pas autorisé.

Le maillot porté est celui du club, des clubs (si entente) ou maillot spécifique.

Pour les équipes appelées « entente », un maillot spécifique pourra être porté pour l'ensemble des épreuves, sinon, le maillot de club d'appartenance de chaque coureur sera porté. Le maillot de comité départemental ou régional n'est pas autorisé. Les maillots spécifiques portés en compétition devront être présentés au jury des arbitres à l'issue de la réunion des équipes le premier jour.

4. ENCADREMENT

L'encadrement par équipe participante doit être composé de :

- **3 encadrants** minimum licenciés à la FFC
 - dont au moins une femme
 - dont au moins 1 encadrant minimum doit être titulaire obligatoirement d'un diplôme fédéral (animateur Fédéral, éducateur fédéral ou entraîneur fédéral). Le respect de cette obligation est impératif. L'éducateur diplômé doit être l'un des deux accompagnateurs sur le rallye. Toute équipe n'ayant pas d'éducateur diplômé au départ de l'épreuve du rallye ne pourra pas participer au Trophée de France du Jeune Cycliste. **L'éducateur diplômé est considéré comme le responsable d'équipe.**

Cet encadrement devra être déclaré après la fin des engagements en ligne (>20 juin) via un formulaire transmis par la FFC.

Deux jeunes arbitres doivent également être désignés par chaque comité régional, mis à disposition du comité local d'organisation, âgés de 14 à 18 ans. La mixité devra être respectée avec un garçon et une fille.

Ils participeront au contrôle de l'épreuve et une formation leur sera assurée. Ils seront pris en charge (hébergement et restauration) par leur comité régional.

Ils devront être inscrits dans CICLE Web.

5. PRE-INSCRIPTIONS

- Chaque club devra envoyer son intention de participation en répondant au Forms avant le 1^{er} mai 2023 : <https://forms.office.com/e/Tcqs1bP7JH>
- Chaque comité régional devra envoyer sa volonté de remplir les quotas régionaux avant le 1^{er} mai en répondant au Forms avant le 1^{er} mai 2023 : <https://forms.office.com/e/bWLsfMihOB>

6. ENGAGEMENTS

Les engagements des coureurs et des accompagnateurs seront à effectuer sur CICLE Web à partir du **1^{er} mai 2023** et avant le **31 mai 2023**, délai de rigueur.

Un droit d'engagement de 100 euros est demandé pour l'inscription de l'ensemble de l'équipe. Ce droit d'engagement est reversé en totalité à l'organisateur du Trophée de France du Jeune Cycliste.

En cas de désistement de l'équipe après le 31 mai 2023, les droits d'engagement seront conservés par l'organisateur.

L'attribution des dossards des équipes sera effectuée par tirage au sort.

En cas de force majeure, un coureur titulaire pourra être remplacé jusqu'à la veille au soir du début des compétitions à 19h00. Passé ce délai, aucune modification ne pourra plus être acceptée.

Les noms des jeunes arbitres et copie du livret de formation ou du diplôme (contrôlé lors de l'accréditation des équipes) devront être déclarés par les clubs ou les Comités Régionaux sur CICLE Web avant le **31 mai 2023**.

Tout engagement après cette date ne pourra être accepté.

7. ACCREDITATIONS

Le jour de l'épreuve, chaque responsable d'équipe et capitaine d'équipe devront présenter les licences de l'ensemble des coureurs (dématérialisée ou non), ceci afin de lui établir une accréditation valable pour la durée de l'épreuve.

Le responsable d'équipe devra présenter sa carte encadrant, sa licence et les licences de l'ensemble de l'équipe d'encadrement afin de se voir remettre leurs accréditations.

Les jeunes arbitres sont soumis aux mêmes obligations.

Sans ces pièces officielles, leur accréditation ne leur sera pas délivrée.

8. PROGRAMME SPORTIF

Jeudi :

- 14h00 – 17h30 : Accueil des équipes, opérations de contrôle et remise des dossards
- 18h00 : Réunion des responsables d'équipe et des capitaines d'équipe

Vendredi :

- 09h00 : 1^{er} départ du Rallye
- 17h00 : Arrivée de la dernière équipe du rallye

Samedi :

- 9h00 - 12h30 : Epreuves de cyclo-cross (séries de qualification)
- 14h00 : Réunion des responsables d'équipe et des capitaines d'équipe
- 14h00 - 16h : Animations
- 16h - 19h30 : Epreuves de cyclo-cross (finales)

Dimanche :

- 08h30 : Fermeture du circuit
- 08h30 : Appel et contrôle des vélos par catégorie
- 09h00 – 17h00 : Epreuves sur route
- 17h30 - 18h00 : Cérémonies protocolaires

L'ordre du programme sportif peut-être modifié selon les contraintes et les impératifs du comité local d'organisation.

9. LES EPREUVES

La totalité des coureurs de chaque équipe doit participer à l'ensemble des épreuves, hormis les épreuves : parcours de méca-jeux et vitesse par équipes.

- Un rallye comportant une épreuve de CLM par équipe, une montée chronométrée individuelle, une épreuve combinée mécanique et habiletés, un questionnaire à choix multiple et une vitesse par équipes.
- Une épreuve de cyclo-cross
- Une épreuve sur route

9.1 Le rallye

Le rallye est une épreuve d'endurance qui consiste à effectuer une distance comprise entre 25 et 35 Km avec l'ensemble des coureurs accompagnés de 2 éducateurs de chaque équipe. Les éducateurs pourront évoluer avec l'équipe sur le vélo de leur choix (VTT, VAE, route,...). Au moins un des deux éducateurs est titulaire d'un diplôme fédéral.

L'équipe évoluera toujours en groupe et en totale autonomie sur la route nécessitant le respect total des règles d'évolution sur voie publique, en respectant notamment le code de la route. L'équipe devra évoluer à son rythme, il n'y aura pas de chronométrage sur la totalité de la distance du rallye. Toute infraction au code de la route sera sanctionnée par le retrait de rayon(s).

Le tracé du parcours sera disponible sur l'application mobile « Kamino Guide ». Cette application permet de suivre une trace GPS en ajoutant des points d'intérêt ou de vigilance. Il est demandé aux accompagnateurs de s'équiper d'un support pour téléphone sur vélo.

Des arbitres motos et en voiture seront positionnés sur l'ensemble du circuit.

Aucune reconnaissance ne sera autorisée le jour de l'épreuve.

Les parents et accompagnateurs hors vélo pourront être spectateur des spéciales en suivant le parcours de liaison qui leur est dédié.

Durant le rallye, 5 spéciales seront organisées à des points kilométriques différents :

- CLM par équipe
- Montée chronométrée individuelle
- Méca-Jeux
- QCM
- Vitesse par équipes

a- Epreuve CLM par équipe

L'ensemble des coureurs participent à cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

Les équipes devront parcourir une seule fois un circuit de 2 à 5 Km. Les coureurs sont autorisés à prendre des relais. Aucune autre entraide ne sera admise comme : pousser son coéquipier...

Chaque club devra composer 2 équipes de nombre de coureurs équivalent :

Equipe de 8 coureurs : 2 équipes de 4 coureurs

Equipe de 9 coureurs : 1 équipe de 5 coureurs et 1 équipe de 4 coureurs

Equipe de 10 coureurs : 2 équipes de 5 coureurs

Equipe de 11 coureurs : 1 équipe de 6 coureurs et 1 équipe de 5 coureurs

Equipe de 12 coureurs : 2 équipes de 6 coureurs

...

La composition des équipes est libre.

L'ordre de départ sera établi en fonction des arrivées programmées sur site. Au sein de chaque club, l'équipe censée être la plus forte partira en premier, la moins forte en second. Un départ aura lieu toutes les minutes ou autres suivant les impératifs du Comité local d'organisation.

Une équipe qui serait rejointe par une autre équipe ne doit ni gêner, ni prendre les roues de l'équipe qui la double, sous peine de pénalité, voire de déclassement.

Les éducateurs devront partir avant ou après l'équipe. Il leur est interdit d'accompagner une équipe sur le vélo au cours du contre la montre par équipes sous peine de pénalité, voire de déclassement.

Matériel :

Le vélo utilisé sera le même que pour les autres épreuves sur route où les prolongateurs sont interdits, et les roues doivent être obligatoirement à rayons pour toutes les épreuves.

Classement :

Le temps sera pris sur le dernier coureur de chaque équipe. Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. En cas de crevaison ou de chute, dûment constatée par un arbitre au cours de l'épreuve, le temps sera pris sur le dernier coureur de l'équipe toujours en course.

Le classement final de l'épreuve sera effectué par l'addition des temps des 2 équipes de chaque club. Il sera établi un classement par club pour l'attribution des rayons Or, Argent ou Bronze.

b- Epreuve montée chronométrée

L'ensemble des coureurs participent à cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

A un certain point kilométrique du rallye (peut être différent en fonction des lieux d'organisation), chaque coureur, muni d'un transpondeur, devra effectuer une montée chronométrée comprise entre 500 m et 1,5 Km en fonction des catégories et de la difficulté du parcours.

L'ensemble des coureurs de chaque équipe devra partir les uns derrière les autres avec un espace de 30 secondes entre eux.

Aucune entraide entre coureurs et coureurs / éducateurs n'est autorisée.

Un des éducateurs devra effectuer la montée en amont et l'autre en dernier. Celui-ci ne doit pas se porter à la hauteur du coureur, il devra y avoir au minimum un vélo d'écart entre le coureur et l'encadrant.

Classement :

Le classement sera effectué au temps. Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. En cas de crevaison ou de chute, dûment constatée par un arbitre au cours de l'épreuve, le coureur sera classé dernier de sa catégorie d'âge sur cette épreuve.

Il sera établi un classement par catégorie et sexe pour l'attribution des rayons Or, Argent ou Bronze.

c- Epreuve combinée Mécanique & habiletés

C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.

Seuls 4 coureurs participeront à cette épreuve selon la répartition suivante :

- 2 U11 garçons
- 1 U13 garçon
- 1 fille (dans les catégories U11 et U13 si l'équipe est composée de plusieurs filles)

Les concurrents devront accomplir un geste mécanique et un parcours d'habileté. Une fois le parcours et le geste technique accompli, le coureur devra passer le relais à son coéquipier.

Parcours technique en cours d'écriture à ce jour.

d- Epreuve QCM

Elle se déroule sur tablette numérique. L'ensemble de l'équipe participe à cette épreuve.

Deux questionnaires différents sont réalisés en équipe :

- 1 QCM pour le groupe des U11 et U13
- 1 QCM pour les U15

L'épreuve se compose de deux questionnaires sur 20 points à réaliser en 10 minutes. Les questions porteront cette année sur l'olympisme en lien avec l'organisation des futurs Jeux Olympiques et

Paralympiques 2024. Une liste de documents sera fournie aux équipes engagées 1 mois avant afin que les enfants révisent leurs connaissances dans le domaine de l'Olympisme.

e- Épreuve vitesse par équipe

Pour l'édition 2023, une épreuve vitesse par équipe est ajoutée au rallye. Celle-ci se déroule sur le vélodrome à l'issue du rallye. Elle consiste en une épreuve chronométrée de l'équipe composée de 4 coureurs. La composition de l'équipe doit être la suivante :

- 1 fille
- 1 U13 garçon
- 2 U15 garçons

1 fille peut remplacer 1 garçon dans sa catégorie d'âge.

La composition de l'équipe doit être annoncée en amont par le capitaine d'équipe.

L'équipe part ensemble, chaque coureur devant réaliser un demi-tour en tête de l'équipe avant de passer son relais puis de s'écarter par la droite. Le coureur réalisant le départ doit être une fille. L'ordre des autres coureurs est libre. Aucun coureur ne doit être doublé par un de ses équipiers au cours de l'épreuve.

Le classement est réalisé en prenant le temps à l'issue du 2^{ème} tour de l'équipe (relais tous les demi-tours).

Le départ sera réalisé tenu par un arbitre pour l'ensemble des 4 coureurs. Toute erreur au départ sera pénalisée de cinq secondes sur le temps de l'équipe. En cas de problème mécanique au cours du premier demi-tour, un second départ de l'équipe sera autorisé.

Le relais devra se réaliser au niveau de la ligne de poursuite. Deux cônes matérialiseront la zone de passage du relais. Toute équipe réalisant le relais en dehors de la zone sera pénalisée de cinq secondes. L'épreuve se réalisera en vélo de route.

Le capitaine d'équipe, s'il ne participe pas à l'épreuve, sera autorisé à coacher son équipe sur le bord de la piste.

Il sera établi deux classements au cours de cette épreuve :

- Un classement féminin du premier demi-tour par l'attribution des rayons Or, Argent ou Bronze
- Un classement par équipe par l'attribution des rayons Or, Argent ou Bronze.

9.2 Epreuve de Cyclo-cross

Tous les coureurs composant l'équipe participent à cette épreuve.

Il y aura 2 séries organisées par catégorie d'âge :

- 1^{ère} série : Dossards pairs
- 2^{ème} série : Dossards impairs

En fonction du nombre de partantes féminines, il pourra être envisagé qu'une seule série.

Le VTT est autorisé en respectant le règlement fédéral Cyclo-cross en vigueur.

La mise en grille des coureurs se fera en fonction du classement individuel de la montée chronométrée de la veille.

Il y aura deux parcours distincts :

- Un parcours de 1 500 à 1 800 m environ pour les U11 filles, les U11 garçons et les U13 filles
- Un parcours de 1 800m à 2 200 m environ pour les U13 garçons, les U15 filles et U15 garçons.

Ils présenteront des tracés techniques avec alternance de zones d'efforts et de zones d'adresse. Des obstacles naturels ou des planches d'une hauteur maximum de 20 cm pourront se trouver sur le parcours à partir des U13.

Temps de course maximum :

Catégorie d'âge / Epreuve	Série qualificative	Finale
U11	7'	10'
U13	10'	15'

U15	15'	20'
-----	-----	-----

La composition des finales sera établie en sélectionnant 50% de l'effectif total.

Exemple :

120 coureurs divisés en 2 séries de 60 partants

Les 30 premiers de chaque série se disputeront la grande finale et les 30 autres participeront à la petite finale.

Toute sortie volontaire ou involontaire du circuit sera sanctionnée par une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course du coureur.

Les changements de roues se feront dans le poste de dépannage prévu à cet effet. Les changements de vélos sont interdits. Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés par un retrait de rayons.

9.3 Epreuve sur route

Tous les coureurs composant l'équipe participent à cette épreuve.

Il y aura 2 séries organisées par catégorie d'âge en fonction du type d'épreuves et de la longueur du circuit.

- Les séries seront définies en fonction du classement général intermédiaire individuel, faisant donc référence aux épreuves montée chronométrée du 1^{er} jour et au cyclo-cross lors du 2^{ème} jour.
- Selon le nombre de partantes féminines, il pourra être envisagé qu'une ou deux séries.

Les concurrents seront disposés sur la ligne de départ selon leur classement intermédiaire.

Plusieurs types d'épreuves pourront être proposés selon les spécificités du Comité local d'organisation :

- Route traditionnelle
- Epreuve de course aux points
- Epreuve par élimination

Le choix de la ou des épreuves sera défini en fonction des particularités locales.

Catégorie d'âge / Epreuve	Distance maximale (pour l'ensemble des épreuves)
U11 filles	8 à 10 Km
U11 garçons	8 à 10 km
U13 filles	12 à 15 km
U13 garçons	12 à 15 km
U15 filles	22 à 25 km
U15 garçons	26 à 30 km

En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec braquet conforme sera autorisé. Il se fera à poste(s) fixe(s).

Tout dépannage en dehors de la zone mise en place par le Comité local d'organisation sera sanctionné par une mise hors course.

Tout coureur doublé devra, s'il en reçoit l'ordre d'un arbitre, descendre de vélo et retirer son dossard qu'il remet à un arbitre au secrétariat du jury sur la ligne d'arrivée. Tout refus d'obtempérer sera sanctionné par la mise hors course. La place qui lui sera attribuée sera celle qu'il occupait dans la course au moment de son retrait.

Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Les ravitaillements même en boisson, ne seront pas autorisés.

Une fois le départ donné, aucun coureur ne pourra s'échauffer sur le circuit.

Après avoir franchi l'arrivée, un coureur ne devra pas repasser en sens inverse.
En cas d'infraction, l'équipe du coureur incriminé recevra une pénalité.
Dans la zone de dépannage, seront présents deux personnes par équipe au maximum.

10. MATERIEL

Les participants doivent posséder obligatoirement sur toutes les épreuves :

- Leur casque
- Leurs gants
- Leur dossard autocollant sur le casque (1 de chaque côté du casque)
- Leur dossard à épingles (1 dossard préparé avec transpondeur à l'intérieur)

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira que lorsqu'il aura remis son casque verrouillé sur sa tête sous peine de mise hors course.

Le port du casque est obligatoire pour les accompagnateurs à vélo sur l'épreuve du rallye et sur l'ensemble du site de compétitions à partir du moment où il circule à vélo.

Le contrôle technique des vélos sera réalisé le jeudi 6 juillet 2023 de 14h00 à 18h.

- Tous les types de vélos (cyclisme traditionnel) seront acceptés s'ils sont aux normes UCI.
- Toute modification à l'équipement standard du vélo devra être présentée à la commission jeunesse avant le jeudi 6 juillet au plus tard.
- Tout additif (comme les courroies de cales pied sur cales automatiques) aux équipements standards du vélo sera interdit.
- Tous les vélos utilisables devront être vérifiés même ceux des responsables d'équipes.
- Le développement sera limité à 7.01 m pour les U15 garçons, 6.40 m pour les U13 et à 5,60 m pour les autres catégories, hormis pour l'épreuve de cyclo-cross où le développement n'est pas limité. Les U15 filles ont un développement illimité.
- Les guidons dits « corne de vache » (embouts de guidon) sont interdits
- Le blocage d'un ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

Avant la remise des dossards, chaque concurrent devra faire contrôler son vélo où sera vérifié :

- L'état de marche du vélo
- Le développement du vélo

Avant chaque épreuve, chaque concurrent présentera son accréditation et sera vérifié :

- L'état du vélo
- Le développement du vélo

Tout cas de fraude sera sanctionné par la mise hors compétition immédiate de l'équipe

L'utilisation d'oreillettes est interdite sous peine de mise hors course.

Pour le cyclo-cross, si les coureurs utilisent des pédales automatiques ils devront porter des chaussures automatiques munies de cales. S'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, même sans courroies, ils porteront des chaussures de sport.

11. CAPITAINE D'ÉQUIPE

Chaque équipe devra désigner un-e capitaine d'équipe au sein des enfants participants. Celui-ou celle-ci aura les missions suivantes au cours de la compétition :

Le capitaine d'équipe est le représentant de son équipe. Il est le relais entre l'éducateur et les arbitres, jeunes arbitres et équipe d'organisation.

A ce titre, il-elle doit être un **exemple** par son comportement sur et en dehors du vélo : il-elle encourage toujours ses coéquipiers et ne baisse jamais les bras.

Il doit être attentif à la fois à bonne ambiance au sein du groupe mais aussi aux tensions qui peuvent y exister.

Cependant, son rôle ne s'arrête pas à ces notions relationnelles. Voici une liste (non-exhaustive) des tâches qui peuvent lui être confiées :

- Connaissance du règlement du TFJC
- Connaissance et respect des horaires de son équipe
- Responsable de la roue des récompenses, il va chercher les rayons à la fin de chaque journée
- Il-elle peut demander aux arbitres ou à l'équipe d'organisation des compléments d'informations sur le déroulement des épreuves.
- Il-elle s'assure que l'ensemble de son équipe possède les éléments de sécurité nécessaires (casque, gants) et dossards.
- Il-elle rappelle à ses équipiers les règles spécifiques à chaque épreuve
- Il-elle rappelle les règles de sécurité de circulation notamment lors du rallye
- Il-elle peut porter réclamation auprès du jury des arbitres s'il pense que son équipe a subi une injustice liée au règlement et à sa mise en œuvre sur le terrain

Les responsabilités données au jeune capitaine d'équipe ne remplacent en aucun cas la responsabilité de l'éducateur sur la sécurité de son équipe.

12. ABANDON

Le concurrent qui abandonne lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès du jury des arbitres. En cas de blessure, seul le médecin de l'organisation sera apte à autoriser le concurrent à continuer l'épreuve ou pas.

13. PENALITES

La mise hors course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée de France des Jeunes Cyclistes et qu'il ou qu'elle ne figurera pas au classement final.

Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours. Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final.

La perte de rayons consiste à une rétrogradation au classement général par équipes. Cette perte de rayons peut être celle d'un rayon Or, Argent ou Bronze en fonction de la gravité de la faute.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement du Trophée de France des Jeunes Cyclistes, c'est « le règlement général » de la Fédération Française de Cyclisme qui servira de référence et en dernier recours le jury des arbitres.

14. CLASSEMENT & RECOMPENSES

14.1 Classement sur les épreuves

Attribution de « rayons » OR, ARGENT ou BRONZE aux clubs sur chaque épreuve.

a- Epreuves à classement individuel :

Les épreuves concernées sont :

- La montée chronométrée
- Les épreuves de cyclo-cross
- Les épreuves sur route
- Le départ de la féminine lors de la vitesse par équipes

Des rayons seront attribués en fonction de la place du coureur et en fonction d'un pourcentage de l'effectif total par catégorie d'âge :

- 20% de l'effectif : Rayon OR
- 40% de l'effectif : Rayon ARGENT
- 40% de l'effectif : Rayon BRONZE

Exemple sur un effectif de 120 pupilles sur l'épreuve de la montée chronométrée :

- 20% de l'effectif : Rayon OR soit les places de 1 à 24

- 40% de l'effectif : Rayon ARGENT soit les places de 25 à 72
- 40% de l'effectif : Rayon BRONZE soit les places de 73 à 120

b- Epreuves à classement par équipe :

Les épreuves concernées sont :

- Le contre-la-montre par équipes
- Le méca-jeux
- Le QCM
- La vitesse par équipes

Des rayons seront attribués en fonction de la place de l'équipe et en fonction d'un pourcentage du nombre de clubs engagés :

- 20% du nombre total : Rayon OR
- 40% du nombre total : Rayon ARGENT
- 40% du nombre total : Rayon BRONZE

Le nombre de rayons gagnés sera proportionnel au nombre de coureurs par équipe.

Exemple sur un nombre total de 60 clubs lors de l'épreuve du méca-jeux :

- 20% du nombre total : Rayon OR soit les places de 1 à 12
- 40 % du nombre total : Rayon ARGENT soit les places de 13 à 36
- 40% du nombre total : Rayon BRONZE soit les places de 37 à 60

14.2 Classement général final

Afin de valoriser les clubs labélisés « Ecoles Française de Cyclisme », deux classements généraux distincts seront réalisés :

- Un classement des clubs labélisés « Ecole Française de Cyclisme »
- Un classement des ententes de clubs

Chaque classement général final sera établi en fonction du nombre de rayons OR, puis ARGENT, puis BRONZE obtenus par chaque club ou entente, selon le même principe que celui utilisé lors des Jeux Olympiques.

Exemple :

	OR	ARGENT	BRONZE
Club A	12	13	9
Club B	12	11	8
Club C	11	15	13
Club D	11	14	14
Club E	11	14	12
Club F	8	10	16
Club G	8	10	15

En cas d'égalité, le classement individuel de la vitesse par équipes sera prépondérant.

14.3 Récompenses

Les modalités de récompenses sont établies sur une base de 55 clubs participants, la répartition serait donc la suivante :

- Les 11 premiers clubs (20% de l'effectif) remportent une roue d'OR
- Les 22 suivants (40% de l'effectif) remportent une roue d'ARGENT
- Les 22 suivants (40% de l'effectif) remportent une roue de BRONZE

Pour les ententes sont établies sur une base de 13 ententes participantes, la répartition serait donc la suivante :

- Les 3 premières ententes (20% de l'effectif) remportent une roue d'OR
- Les 5 suivantes (40% de l'effectif) remportent une roue d'ARGENT

- Les 5 suivantes (40% de l'effectif) remportent une roue de BRONZE

15. DISCIPLINE GENERALE

Toute équipe engagée sera soumise au respect du règlement du Trophée de France des Jeunes Cyclistes et placée sous le contrôle du jury des arbitres.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre du jury des arbitres et / ou des participants, entraînera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le jury des arbitres en cas de contestation.

Seul le jury des arbitres est habilité à prononcer les éventuelles sanctions et à recevoir les réclamations concernant l'aspect sportif.

Dans le cadre de difficultés organisationnelles, la commission nationale Jeunesse pourra, en lien avec le comité local d'organisation, prendre les dispositions les plus adaptées aux situations rencontrées.

Le jet d'objet (bidons, papiers, ...) sera sanctionné par une pénalité pour l'équipe concernée.